

50 premières mesures de simplification

pour l'enseignement supérieur
et la recherche

28 avril 2016



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

AVANT-PROPOS

Simplifier fait gagner du temps, allège les contraintes et évite les interrogations inutiles. Simplifier est donc avant tout respecter celles et ceux qui travaillent dans les établissements universitaires et de recherche, comme ceux qui y étudient. Depuis 2012, de nombreuses actions ont été menées à cet effet. Quelques exemples :

- la réduction sensible du nombre des intitulés de diplômes pour faciliter la lecture de l'offre de formation ;
- la suppression de l'habilitation des parcours au sein des mentions afin de donner plus d'autonomie aux établissements ;
- la simplification de l'allocation aux établissements des contrats doctoraux.

Nous avons décidé d'accélérer le chantier de la simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche. La méthode : partir du témoignage concret et des attentes de ceux et celles qui subissent la complexité (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, gestionnaires des établissements). Les données recueillies par une consultation publique qui a rassemblé plus de 200 contributions, les apports des Conférences et des principaux partenaires sociaux du ministère, des pistes de travail identifiées par quatre groupes de travail thématiques et le précieux rapport de l'IGAENR consacré à la simplification fournissent le socle de ces 50 premières mesures de simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche. Chacune d'entre elles s'accompagnera d'un calendrier précis et validé de mise en œuvre. Un bilan en sera effectué dans les six mois.

« Premières mesures » car cette démarche de simplification en appellera d'autres. Ainsi, un nouveau train de mesures sera déployé à l'automne prochain. D'autres actions sont en cours d'élaboration : plan de simplification à l'ANR à la rentrée prochaine, discussion de certaines mesures dans le cadre de l'agenda social, mutation de notre administration centrale qui doit inventer les règles du pilotage d'un système d'acteurs autonomes sans renoncer à ses missions fondamentales, mobilisation des établissements et organismes de l'ESR, pour que chacun traduise dans son domaine de compétence cette volonté de simplifier. Reconnaissons-le : la complexité est une œuvre collective, la simplification le sera aussi. Chacun devra interroger ses propres procédures.

Simplifier, c'est transformer. Interroger les habitudes, décortiquer les procédures, substituer à la méfiance qui dicte les contrôles tatillons une confiance a priori et des contrôles a posteriori plus exigeants, bref faire évoluer une culture pour un système d'enseignement supérieur et de recherche plus simple, plus fluide, plus lisible. Nous sommes au début d'un effort au long cours ; raison de plus de s'y engager pleinement.



Thierry Mandon

Secrétaire d'État

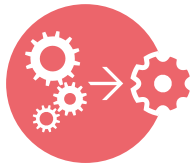
chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La méthode

Une démarche fondée sur le dialogue et la concertation

« *Simplifier c'est compliqué : on n'est jamais assez nombreux pour y arriver* »

Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Novembre 2015

Lancement du chantier visant à l'élaboration d'un plan d'action de simplification qui concerne l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Un chantier en 3 axes, selon une méthode collaborative :

1 Travaux et rapport de l'IGAENR sur la simplification dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

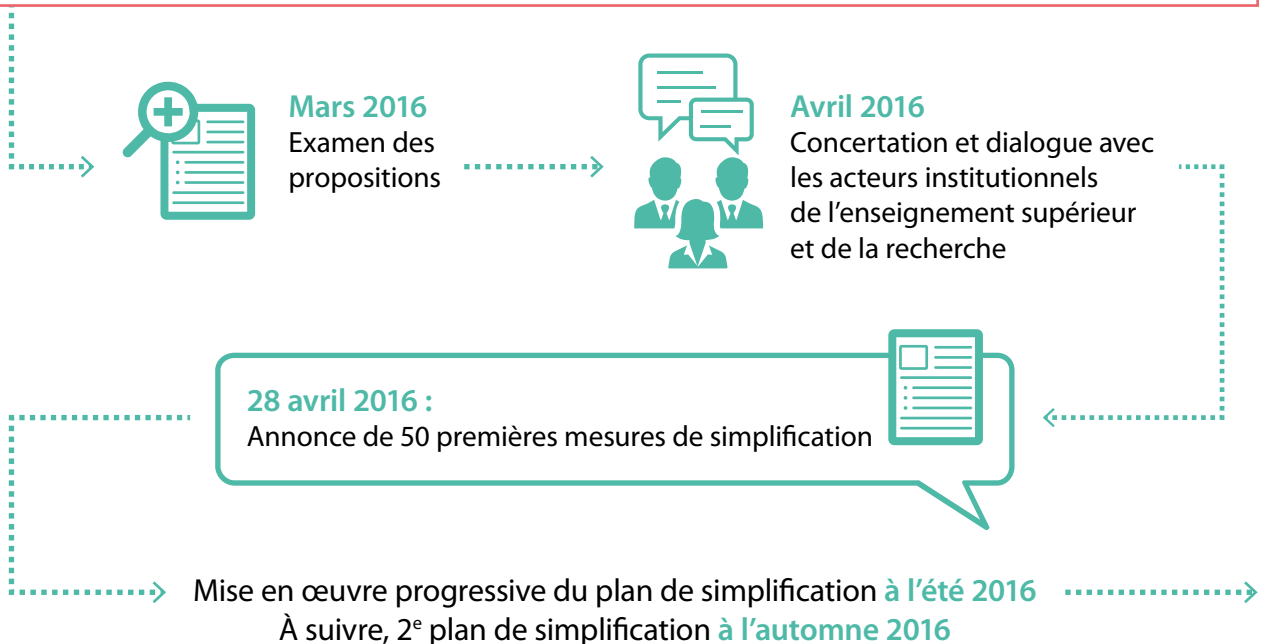


2 Identification des enjeux par des groupes de travail composés d'acteurs individuels, non institutionnels, organisés autour de 4 thématiques identifiées par le ministère :

- Appels à projets
- Ressources humaines
- COMUE et regroupements
- Formation



3 Concertation élargie à travers une consultation publique sur Internet (200 contributions)



10 mesures phares

Des possibilités d'enseignement plus souples pour les doctorants contractuels

Doctorant.e contractuel.le, je choisis d'enseigner plus ou moins en fonction de mes travaux de recherche.

→ Voir mesure 18

Stages étudiants : une organisation plus fluide

Avec moins de signataires et plus de dématérialisation, ma convention de stage sera plus rapidement établie. Autant de temps gagné pour mon enseignant-référent afin de m'accompagner dans ma recherche et mon suivi.

→ Voir mesure 2

Projets ANR : moins de temps consacré au suivi administratif et financier

Comme mes collègues européens je n'aurai plus qu'un rapport de mi-parcours à produire. Le suivi financier dématérialisé va alléger mes fonctions administratives. Rendons du temps à la recherche.

→ Voir mesure 26

Une offre de formation plus facilement évaluée et accréditée

Demain dans mon établissement, un dossier unique pour l'évaluation et l'accréditation de l'offre de formation. Moins de temps pour les dossiers, plus de temps pour les projets.

→ Voir mesure 40

Simplification de la gestion de la propriété intellectuelle

La valorisation des résultats de la recherche de mon établissement accélérée grâce à des droits de propriété intellectuelle plus simples : un mandataire unique, une répartition des droits à parts égales...

→ Voir mesure 27

Une identité numérique pour les étudiants

Grâce au portail etudiant.gouv.fr je ne fournis qu'une fois mes justificatifs. Cette identité numérique étudiante me servira pour toutes mes démarches au-delà de mon parcours étudiant (état civil, impôts, santé...).

→ Voir mesure 4

Un accès facilité au statut d'étudiant-entrepreneur

Étudiant.e mais avec des envies d'entreprendre, je candidate plus facilement au statut d'étudiant.e-entrepreneur.e pour profiter ensuite d'une plateforme complète de service et d'échanges avec ma communauté.

→ Voir mesure 3

Dématérialisation du recrutement et de la gestion de carrière des enseignants-chercheurs

Pour chaque enseignant.e-chercheur.se, un dossier entièrement dématérialisé et toujours actualisé pour pouvoir postuler d'un clic!

→ Voir mesure 17

Appels à projets ANR : allègement du dossier scientifique

Chercheuse ou enseignant-chercheur, demain nous passerons moins de temps à décrire nos projets scientifiques et les jurys de l'ANR moins de temps à les évaluer. Rendons du temps à la recherche.

→ Voir mesure 25

Un accès aux bourses facilité et dématérialisé

Mon dossier de demande de bourse en ligne sur etudiant.gouv.fr! Plus facile d'accès, plus simple, moins exhaustif. Il n'y a plus de raison de renoncer à mes droits.

→ Voir mesure 1

Sommaire

J'étudie plus facilement

MESURE 1 : Un accès aux bourses facilité et dématérialisé.....	p 10
MESURE 2 : Stages étudiants : une organisation plus fluide.....	p 10
MESURE 3 : Un accès facilité au statut d'étudiant-entrepreneur.....	p 11
MESURE 4 : Une identité numérique pour les étudiants.....	p 11
MESURE 5 : Des diplômes dématérialisés.....	p 12
MESURE 6 : Des lycéens mieux informés sur leurs chances de réussite dès les phases d'orientation APB.....	p 12
MESURE 7 : Une inscription dématérialisée.....	p 13
MESURE 8 : Une politique sociale plus efficace.....	p 13
MESURE 9 : Des services sociaux plus accessibles.....	p 14
MESURE 10 : Un simulateur intelligent des droits étudiants.....	p 14
MESURE 11 : Des étudiants toujours mieux accueillis.....	p 15
MESURE 12 : Les étudiants étrangers reçus via des guichets uniques.....	p 15
MESURE 13 : Prendre en compte les équipements personnels des étudiants.....	p 16
MESURE 14 : Des étudiants mieux informés.....	p 16
MESURE 15 : Des modalités de contrôle des connaissances plus lisibles et plus fiables.....	p 17
MESURE 16 : Faciliter le suivi du devenir des étudiants dans les établissements.....	p 17

Ma carrière facilitée

MESURE 17 : Dématérialisation du recrutement et de la gestion de carrière des enseignants-chercheurs.....	p 20
MESURE 18 : Des possibilités d'enseignement plus souples pour les doctorants contractuels.....	p 20
MESURE 19 : Recours à la visioconférence dans les procédures de recrutement des ITRF.....	p 21
MESURE 20 : Un accès simplifié aux concours réservés aux maîtres de conférences ayant exercé des responsabilités particulières.....	p 21
MESURE 21 : Sécurité et santé au travail : un accès facilité aux informations et bonnes pratiques.....	p 22
MESURE 22 : Simplifier la gestion administrative dans les établissements d'enseignement supérieur.....	p 22
MESURE 23 : Indemnités des enseignants-chercheurs : les mesures individuelles examinées par le conseil académique restreint.....	p 23
MESURE 24 : Recours à la télécommunication pour les conseils restreints des établissements.....	p 23

Plus de temps pour mes recherches

MESURE 25 : Appels à projets ANR : allègement du dossier scientifique	p 26
MESURE 26 : Projets ANR : moins de temps consacré au suivi administratif et financier	p 26
MESURE 27 : Une simplification de la gestion de la propriété intellectuelle	p 27
MESURE 28 : Deuxième chance pour les chercheurs non retenus dans les financements européens	p 27
MESURE 29 : Optimiser le dispositif de soutien « jeunes chercheuses-jeunes chercheurs »	p 28
MESURE 30 : Faciliter la recherche partenariale avec les entreprises	p 28
MESURE 31 : Simplifier la participation des chercheurs à la valorisation de leurs travaux et à la création d'entreprise	p 29
MESURE 32 : Les chercheurs étrangers mieux accueillis	p 29
MESURE 33 : Un portail unique pour les appels à projets	p 30
MESURE 34 : Des réponses facilitées aux appels à projets	p 30
MESURE 35 : Sécurisation et simplification des dépôts de réponse aux appels à projets ANR	p 31
MESURE 36 : Une harmonisation des dossiers administratifs et financiers des appels à projets	p 31
MESURE 37 : Dématérialisation des procédures de déclaration ou d'autorisation préalables prévues par la loi ou la réglementation dans le domaine des sciences du vivant	p 32
MESURE 38 : Structurer et promouvoir les recherches participatives	p 32
MESURE 39 : Renforcer la place de la recherche fondamentale dans les appels à projets ANR	p 33

Je gère un établissement plus agile

MESURE 40 : Une offre de formation plus facilement évaluée et accréditée	p 36
MESURE 41 : Passage des COMUE aux responsabilités et compétences élargies	p 36
MESURE 42 : Accélérer la mise en ligne du cadre de cohérence recherche	p 37
MESURE 43 : Une gestion harmonisée entre et au sein des établissements	p 37
MESURE 44 : Des outils communs de gestion mieux déployés	p 38
MESURE 45 : Une gestion des achats simplifiée pour les unités de recherche	p 38
MESURE 46 : Développement des annuaires et généralisation de la carte multiservices	p 39
MESURE 47 : Déploiement d'Eduroam et du wifi sur les sites	p 39
MESURE 48 : Généraliser le recours à la visioconférence	p 40
MESURE 49 : Favoriser l'accès au droit et la saisie de l'administration par voie électronique	p 40
MESURE 50 : Transmission simplifiée des accords interuniversitaires de coopération internationale	p 41



J'étudie plus facilement

Mesure 1

Un accès aux bourses facilité et dématérialisé

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants**

AUJOURD'HUI

- Plus d'un million d'étudiants déposent chaque année un dossier social étudiant (DSE) pour obtenir une bourse ou un logement.
- Le calendrier de dépôt des DSE est harmonisé avec celui des démarches Admission Post-Bac (APB) pour améliorer l'instruction des dossiers et de mise en paiement des bourses : dépôt du DSE jusqu'au 31 mai en même temps que prend fin la phase d'émission des vœux sur APB.
- Le paiement de la bourse a lieu début septembre pour les demandes complètes présentées avant le 31 mai.

DEMAIN

- **Dépôt du DSE à partir du portail numérique etudiant.gouv.fr** (depuis le 15 janvier 2016).
- **Dématérialisation de la constitution du DSE à partir du portail numérique etudiant.gouv.fr, avec dématérialisation de l'avis fiscal et réduction du nombre de pièces à fournir.**

Mesure 2

Stages étudiants : une organisation plus fluide

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants** • **Établissements d'enseignement supérieur** • **Organismes d'accueil**

AUJOURD'HUI

- Les stages se développent dans l'enseignement supérieur et représentent un des éléments importants de professionnalisation.
- La convention-type de stage nécessite de nombreuses signatures (loi sur l'encadrement des stages de juillet 2014). Ceci engendre des retards dans le démarrage des stages et confronte étudiants, établissements et organismes d'accueil à des difficultés d'organisation.

DEMAIN

- **Autoriser la mise en place de délégations de signatures au sein de l'établissement de formation et de l'organisme d'accueil pour ramener de 5 à 3 le nombre de signatures : établissement de formation, organisme d'accueil, étudiant.**
- **Mettre en œuvre la dématérialisation des conventions de stages intégrant des signatures électroniques afin de réduire les délais du circuit de validation.**

Agenda

Expérimentation à la rentrée 2016 et généralisation pour la rentrée 2017.

Agenda

Rentrée 2016 ou 2017
selon la date de publication du décret modifié.

Mesure 3

Un accès facilité au statut d'étudiant-entrepreneur

BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants
- Diplômés de l'enseignement supérieur
- Établissements

AUJOURD'HUI

- La création d'un statut national d'étudiant-entrepreneur est une première mondiale qui vise à favoriser l'entrepreneuriat des étudiants et des diplômés. La cible : une population jeune, hyperconnectée et exigeante.
- Le processus pour candidater est fastidieux, ainsi que l'exploitation des données collectées.

DEMAIN

- Mettre en place une plateforme de services ouverte à tous les étudiants-entrepreneurs et à la communauté PEPITE (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), qui recensera l'ensemble des données concernant les étudiants-entrepreneurs.
- Simplifier la procédure de traitement et de gestion du statut pour répondre à l'augmentation très forte des candidatures.

Agenda

Mise en œuvre
à la rentrée 2016.

Mesure 4

Une identité numérique pour les étudiants

BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants

AUJOURD'HUI

- Lors d'une inscription à l'université, par exemple, ou dans les très nombreuses démarches de sa vie quotidienne (études, bourses, stages, mobilité, santé...), l'étudiant doit fournir de nombreux justificatifs dont l'administration (organismes sociaux compris) dispose déjà.
- Le Plan de vie étudiante a engagé une première simplification grâce au portail etudiant.gouv.fr qui permet de ne fournir qu'une fois les documents nécessaires à ces démarches.

DEMAIN

- Grâce à l'utilisation du dispositif France Connect, les justificatifs dont dispose l'administration ne seront plus demandés à l'étudiant.
- Une simulation des droits dédiés aux étudiants sera créée (droit à la bourse, aides au logement). Voir mesure 10.
- L'existence d'une identité numérique étudiante sera utile pour toutes les démarches au-delà même de la vie étudiante (état civil, impôts, santé...).

Agenda

Mi-2017.

Mesure 5

Des diplômes dématérialisés

BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants • Diplômés • Établissements • Recruteurs

AUJOURD'HUI

- Un diplôme d'État « papier » ne peut être délivré qu'une seule fois à son titulaire. Par la suite, seule une attestation peut être obtenue. 80 000 demandes d'attestations de diplômes sont faites chaque année.
- Très forte croissance de CV faisant mention de diplômes non obtenus réellement.
- Diplôme « papier » inadapté aux nouveaux usages de recrutement.

DEMAIN

- Un service public d'attestation numérique des diplômes nationaux d'enseignement supérieur (service unique en Europe) permettra aux diplômés, aux établissements d'enseignement supérieur et aux recruteurs de consulter la base de données sécurisée.
- Une authentification numérique d'obtention, dès septembre 2016, en complément de la délivrance du diplôme « papier ».
- Extension de ce service aux diplômes délivrés depuis 15 ans, soit environ 25 millions de diplômés.

Mesure 6

Des lycéens mieux informés sur leurs chances de réussite dès les phases d'orientation APB

BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants • Familles • Établissements d'enseignement supérieur

AUJOURD'HUI

- Depuis fin 2015, des **statistiques nationales de réussite** dans les diplômes nationaux, par filière d'origine du baccalauréat sont accessibles pour chaque formation lors des candidatures dans l'outil Admission Post-Bac (APB).

DEMAIN

- Valider chaque vœu en toute connaissance de cause : le candidat ne pourra valider son vœu que s'il a consulté au préalable les informations concernant les taux de réussite publiés dans APB pour chaque formation, en fonction du baccalauréat d'origine.
- Généraliser la mise en place de questionnaires d'auto-évaluation en ligne via APB. L'enjeu : permettre au futur étudiant d'évaluer le plus précisément possible ses chances de réussite.

Agenda

Septembre 2016

BTS, diplômes de comptabilité et de gestion.

2016-2017

licences professionnelles.

Puis généralisation progressive aux autres diplômes nationaux.

Agenda

Première mise en œuvre dès 2016, puis extension progressive en 2017 et 2018.

Mesure 7

Une inscription dématérialisée

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants**

AUJOURD'HUI

- Nécessité pour l'étudiant, dans la plupart des établissements, de se présenter de façon physique en période de rentrée (inscription administrative) et au début de chaque semestre (inscription pédagogique).
- Réinscription simplifiée, dans de nombreux établissements, pour un étudiant poursuivant sa formation dans ce même établissement.

DEMAIN

- Mettre en place de façon systématique la dématérialisation des modalités de l'inscription des étudiants en établissement d'enseignement supérieur, en s'appuyant sur des outils de gestion modernisés.
- S'appuyer sur les bonnes pratiques déjà existantes dans plusieurs établissements.

Agenda

Rentrées 2016 et 2017

en fonction du niveau de préparation des établissements.

Mesure 8

Une politique sociale plus efficace

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants**

AUJOURD'HUI

- Difficulté de traiter le cas des étudiants non-boursiers en grande difficulté financière lors des inscriptions en attendant les résultats des commissions d'exonération et les décisions du chef d'établissement.

DEMAIN

- Favoriser l'autonomie des établissements dans la définition de leur politique sociale en faveur des étudiants en leur permettant d'exonérer de droits d'inscription plus d'étudiants.
- Réunir les commissions d'instruction des demandes d'exonération avant la période des inscriptions pour éviter aux étudiants en difficulté d'avancer des frais d'inscription.
- Accorder très largement le paiement fractionné des droits d'inscription, étendu à l'ensemble des étudiants.

Agenda

Année universitaire 2017-2018 :

cette mesure suppose la prise d'un décret en Conseil d'État.

Mesure 9

Des services sociaux plus accessibles

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants**

AUJOURD'HUI

- Les services sociaux des CROUS s'adressent à tous les étudiants.
- Les services sociaux des universités ou de certains établissements s'adressent à leurs seuls étudiants.

DEMAIN

- Rendre systématique la coordination en conciliant expertise du CROUS et accueil de proximité dans les établissements.
- Inciter aux rapprochements des équipes d'assistants sociaux (mises à disposition par convention CROUS/établissements).
- Mieux accueillir sur les sites délocalisés (consultations regroupées sur certaines journées ou par visioconférence).
- Prendre en compte la saisonnalité des besoins.

Agenda

Rentrée 2016.

Mesure 10

Un simulateur intelligent des droits étudiants

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants**

AUJOURD'HUI

- Le nouveau portail numérique des démarches et services de la vie étudiante etudiant.gouv.fr, ouvert début 2016, est un accès simplifié à l'ensemble des informations utiles au parcours étudiant : bourses, aides, offres de logement, restauration, transports, santé, protection sociale, mobilité...

DEMAIN

- Un simulateur intelligent de droits dédié aux étudiants sera intégré dans le portail numérique etudiant.gouv.fr
- Il portera sur le droit à bourse, les aides au logement, l'accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).
- Il comportera un simulateur de calcul de la gratification minimale du stage, permettant à l'étudiant d'évaluer sa situation et les aides auxquelles il peut prétendre.

Agenda

2016-2017.

Mesure 11

Des étudiants toujours mieux accueillis

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants**

AUJOURD'HUI

- Les étudiants souhaitent une amélioration qualitative de l'accueil et de l'accompagnement au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- Ce constat est confirmé dans les différents rapports des médiateurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

DEMAIN

- **Accompagner et stimuler un vaste déploiement du référentiel Marianne** au sein des services de scolarité. Prendre en compte le label « Marianne » dans le cadre des schémas de vie étudiante en cours de mise en place sur chaque site d'enseignement supérieur. Faire de la labellisation Marianne un jalon de réalisation du contrat de site avec l'État.
- **Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires** et des services dédiés aux étudiants en soirée et le week-end.
- **Généraliser les guichets uniques d'accueil** pour simplifier les démarches des étudiants étrangers.

Agenda

Déploiement
progressif

à partir de la rentrée 2016.

Mesure 12

Les étudiants étrangers reçus via des guichets uniques

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants étrangers**

AUJOURD'HUI

- 26 sites organisent, lors de la rentrée universitaire, la mise en place de guichets uniques pour simplifier les démarches des étudiants étrangers, autour des universités, des préfectures et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), des CROUS ou des collectivités.
- Accélération de la délivrance des titres de séjour : c'est le préfet du département où se situe l'établissement d'enseignement supérieur qui instruit les demandes de cartes de séjour étudiant.
- Développement de plateformes d'accueil multiservices via les conventions de partenariat préfecture/établissement.

DEMAIN

- **Amplification du déploiement des guichets uniques multiservices d'accueil** des étudiants étrangers lors de la période de rentrée universitaire.

Agenda

Rentrée 2016.

Mesure 13

Prendre en compte les équipements personnels des étudiants

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants**

AUJOURD'HUI

- Les étudiants sont de plus en plus nombreux à posséder smartphone, tablette ou ordinateur portable, dont ils font un double usage personnel et professionnel.
- La généralisation de la pratique du BYOD (Bring Your Own Device ou utilisation des outils personnels de communication) modifie profondément l'utilisation par les étudiants des ressources numériques des établissements.

DEMAIN

- Faciliter et sécuriser l'utilisation par les étudiants de leurs équipements personnels dans le cadre de leurs études.
- Renforcer la qualité de la couverture wifi des établissements, sécuriser les accès et augmenter le nombre de prises électriques pour recharger.
- Adapter l'offre de services des établissements à ces nouveaux usages.

Agenda

À développer
dès maintenant.

Mesure 14

Des étudiants mieux informés

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants** • **Établissements d'enseignement supérieur**

AUJOURD'HUI

- Les étudiants ne sont pas toujours bien informés des modifications de leur emploi du temps (cours reportés, changement de salle, de date ou horaires d'examen). Ils doivent aussi pouvoir accéder facilement aux informations concernant les examens et à leurs résultats.

DEMAIN

- Rendre les informations accessibles en permanence et mises à jour en temps réel.
- Utiliser les dispositifs d'alerte ou de notification (mail, SMS).
- S'appuyer sur les environnements numériques de travail (ENT) et en faciliter l'accès en mode mobile.
- Faciliter les remontées des propositions d'évolution du dispositif formulées par les étudiants dans les questionnaires « qualité » mis en place dans les établissements.

Agenda

Généralisation
en 2017.

Mesure 15

Des modalités de contrôle des connaissances plus lisibles et plus fiables

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants** • **Établissements d'enseignement supérieur**

AUJOURD'HUI

- L'information des étudiants concernant les modalités de contrôle des connaissances et de validation des formations n'est pas toujours suffisante.
- Cela se traduit par des difficultés dans leur parcours académique et par des contentieux.

DEMAIN

- Inciter les établissements à améliorer la communication des règles d'évaluation auprès des étudiants (information systématique, accessible et personnalisée).
- Distribuer lors de l'inscription de l'étudiant un livret détaillant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour le diplôme préparé.
- Relayer l'information lors des journées d'accueil, en particulier en licence.
- Envoyer aux étudiants des messages d'information via SMS, mails, à certaines périodes de l'année.
- Inciter les étudiants à répondre aux questionnaires « qualité » mis en place dans les établissements.

Mesure 16

Faciliter le suivi du devenir des étudiants dans les établissements

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur**

AUJOURD'HUI

- Les établissements d'enseignement supérieur réalisent un suivi du devenir de leurs étudiants, qu'ils poursuivent des études dans d'autres établissements ou qu'ils s'engagent sur le marché du travail.
- Ce suivi est important, mais exige la conduite d'enquêtes lourdes auprès des anciens étudiants, alors que l'information sur la poursuite d'étude est connue du ministère pour ses statistiques nationales.
- Le partage de cette information est contraint par la réglementation, en particulier celle en matière de protection des données personnelles.

DEMAIN

- Travailler en concertation avec les établissements pour trouver des solutions facilitant le partage des données dans le respect de la réglementation, notamment en matière de protection des données personnelles.
- Évaluer l'opportunité d'une évolution de la réglementation dans ce domaine, compte tenu des enjeux.

Agenda

Rentrée 2016.

Agenda

Étude conduite au second semestre 2016 et conclusions début 2017.



Ma carrière facilitée

Mesure 17

Dématérialisation du recrutement et de la gestion de carrière des enseignants-chercheurs

BÉNÉFICIAIRES

- **Enseignants-chercheurs**

AUJOURD'HUI

- Un ensemble d'applications informatiques, dénommé GALAXIE, permet de gérer le recrutement et les différentes étapes de la vie administrative des enseignants-chercheurs (qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur par le conseil national des universités, recrutement, avancement...). Le système gère également le recrutement des ATER pour les universités qui le souhaitent.
- Les procédures ne sont pas entièrement dématérialisées.

DEMAIN

- Dématérialisation intégrale des procédures RH relatives aux enseignants-chercheurs.
- Mise en place d'un coffre-fort numérique contenant les données de carrière, mis à la disposition de l'agent.

Agenda

Rentrée 2017.

Mesure 18

Des possibilités d'enseignement plus souples pour les doctorants contractuels

BÉNÉFICIAIRES

- **Doctorants contractuels**

AUJOURD'HUI

- 18 000 doctorants bénéficient d'un contrat de travail dans le cadre de leur formation doctorale, conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un établissement de recherche.
- Ils peuvent se voir confier une mission complémentaire d'enseignement de 64 heures par an, en plus de leur mission de recherche.

DEMAIN

- Possibilité d'effectuer un enseignement de moins de 64 heures.
- Face au développement des thèses en co-tutelle, le contrat doctoral pourra être effectué pour partie dans un autre établissement d'enseignement supérieur en plus de l'établissement employeur.
- Possibilité de cumuler ce contrat avec une activité accessoire d'enseignement (ou d'expertise) en dehors du contrat (dans la limite totale de 64 heures d'enseignement ou 32 jours d'expertise).

Agenda

À partir de la rentrée 2016.

Mesure 19

Recours à la visioconférence dans les procédures de recrutement des ITRF

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur** • **Personnels** • **Candidats**

AUJOURD'HUI

- Les oraux d'admissibilité ou d'admission liés au recrutement d'ITRF supposent que le jury ainsi que les candidats soient présents physiquement dans un seul lieu lors de l'audition.

DEMAIN

- Le recours à la visioconférence évite aux candidats d'avoir à se déplacer lorsqu'ils résident loin du lieu des épreuves et permet de réduire les coûts liés à la prise en charge par l'administration des frais de déplacement.
- Une modification des décrets portant statuts des personnels ITRF permettra de recourir à la visioconférence.

Agenda

Entrée en
vigueur effective
à partir des
concours 2018.

Mesure 20

Un accès simplifié aux concours réservés aux maîtres de conférences ayant exercé des responsabilités particulières

BÉNÉFICIAIRES

- **Maîtres de conférences ayant exercé des responsabilités particulières**

AUJOURD'HUI

- Le statut des enseignants-chercheurs prévoit une voie d'accès spécifique au corps des professeurs d'université pour les maîtres de conférences ayant exercé des responsabilités particulières (orientation, insertion professionnelle, valorisation des résultats de la recherche, partenariats internationaux...).
- La procédure est lourde à mettre en œuvre : qualification par une instance particulière, réunion d'un comité de sélection, validation par le conseil académique et le conseil d'administration.

DEMAIN

- Le décret relatif au statut des enseignants-chercheurs sera modifié pour alléger cette procédure de recrutement.
- Un jury national sélectionnera les lauréats dont les recrutements seront ensuite validés par le conseil d'administration.

Agenda

Rentrée 2017.

Mesure 21

Sécurité et santé au travail : un accès facilité aux informations et bonnes pratiques

BÉNÉFICIAIRES

- **Chefs d'établissements d'enseignement supérieur** • DGS • DGRH
- **Directeurs du patrimoine**

AUJOURD'HUI

- Des données sur la prévention des risques professionnels sont proposées et régulièrement mises à jour sur le site de l'enseignement supérieur et de la recherche (enseignementsup-recherche.gouv.fr).
- Cette information, accessible via la rubrique « concours et emplois », n'est pas facilement repérable.

DEMAIN

- **Rénovation de la rubrique « santé et sécurité au travail »** du site ESR en cours de finalisation. Objectif : rendre les informations plus lisibles et plus accessibles. Cette rubrique fait le point sur la politique nationale menée en matière de santé et sécurité au travail et recense les informations réglementaires et pratiques disponibles (décrets et circulaires, liens vers les sites de référence).

Agenda

Rentrée
2016-2017.

Mesure 22

Simplifier la gestion administrative dans les établissements d'enseignement supérieur

BÉNÉFICIAIRES

- **Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche**

AUJOURD'HUI

- Les possibilités déjà offertes par les évolutions réglementaires et législatives ne sont pas toujours intégrées dans les processus de gestion : autorisations de cumul d'activité, déplacements à l'étranger.

DEMAIN

- **Autorisations de cumul** : une circulaire précisera les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives, clarifiera les conditions d'application des dispositions inchangées et fournira des modèles adaptés aux besoins des établissements.
- **Autorisations d'absence à l'étranger** : la circulaire DGRH n° 2012-0157 du 30 avril 2012 sera complétée en termes de déplacement de service en mission, déplacement personnel pendant des périodes de service, déplacement personnel hors service.

Agenda

Second semestre
2016.

Mesure 23

Indemnités des enseignants-chercheurs :
les mesures individuelles examinées par
le conseil académique restreint

BÉNÉFICIAIRES

- Enseignants-chercheurs • Établissements d'enseignement supérieur

AUJOURD'HUI

- Depuis 2013, la loi a confié au conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs l'examen de l'ensemble des décisions individuelles relatives au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs. Le conseil d'administration reste compétent pour les questions stratégiques et budgétaires.
- Les textes réglementaires ont été modifiés. Mais l'examen de l'attribution de certaines primes reste du ressort du CA ce qui en complexifie la gestion.

DEMAIN

→ **Compétences transférées au conseil académique en formation restreinte :**
les décisions individuelles d'attribution de primes de charges administratives et celles concernant les primes de responsabilités pédagogiques.

→ **Restent de la compétence du conseil d'administration :** l'adoption de la liste des fonctions ouvrant droit à ces primes, des montants maximum associés et de l'enveloppe globale.

Mesure 24

Recours à la télécommunication pour les conseils
restreints des établissements

BÉNÉFICIAIRES

- Enseignants-chercheurs • Établissements d'enseignement supérieur

AUJOURD'HUI

- Plusieurs fois par an, le conseil académique et le conseil d'administration des établissements d'enseignement supérieur, réunis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, se prononcent sur des mesures individuelles relatives au recrutement ou à la carrière des enseignants-chercheurs.
- Les enseignants-chercheurs membres de ces conseils peuvent être en déplacement lors de la réunion de ces instances.

DEMAIN

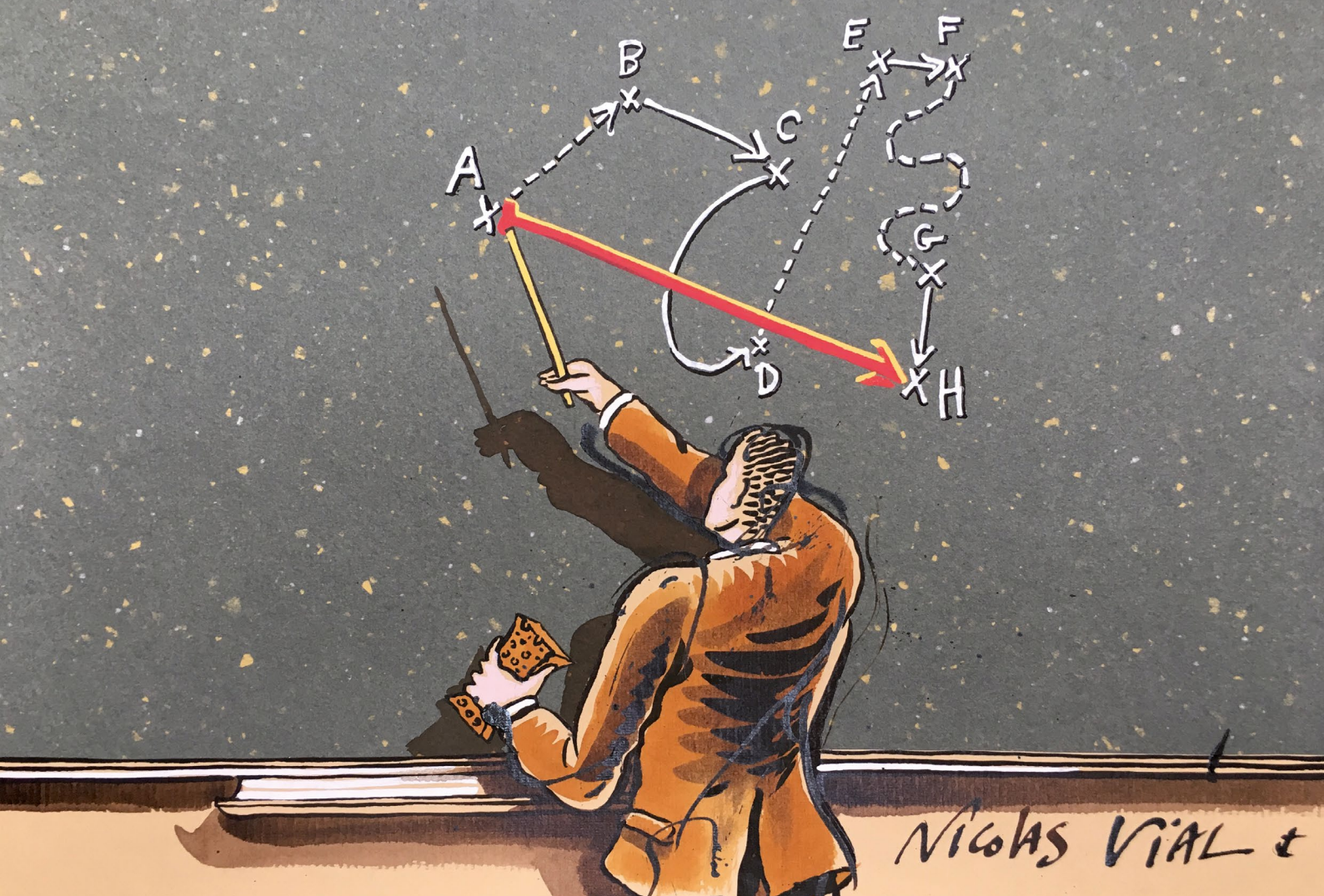
→ Les établissements pourront prévoir dans leurs statuts d'avoir recours à la télécommunication pour les délibérations de leurs instances statutaires.

Agenda

Rentrée 2017.

Agenda

À partir
du second
semestre 2016.



Plus de temps
pour mes recherches

Mesure 25

Appels à projets ANR : allègement du dossier scientifique

BÉNÉFICIAIRES

- Chercheurs
- Enseignants-chercheurs
- Évaluateurs des projets déposés

AUJOURD'HUI

- La préparation des réponses aux appels à projets de même que l'évaluation de ces réponses est chronophage pour les chercheurs, pour les évaluateurs et pour l'ANR.

DEMAIN

- Pour l'appel à projets générique de l'ANR 2017, limiter le format maximum de la partie descriptive du projet scientifique :
 - à 3 pages lors de la phase de pré-sélection (au lieu de 5 pages) ;
 - à 20 pages dans la phase de sélection (au lieu de 30 pages).

Agenda

Décision en juin pour une

mise en œuvre à l'automne 2016 sur l'appel à projets générique 2017.

Mesure 26

Projets ANR : moins de temps consacré au suivi administratif et financier

BÉNÉFICIAIRES

- Chercheurs
- Enseignants-chercheurs
- Établissements de recherche et d'enseignement supérieur

AUJOURD'HUI

- Le suivi administratif et financier des projets engendre une charge de travail lourde pour les chercheurs.
- Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur consacrent des moyens spécifiques pour assurer ces suivis.

DEMAIN

- Un seul rapport scientifique intermédiaire pour les trois premières années du projet, à l'instar des pratiques européennes.
- Une procédure de suivi dématérialisée limitant les justifications et contrôles administratifs aux obligations réglementaires.

Agenda

Applicable immédiatement, dès le suivi des projets en cours financés dans le cadre de l'appel à projets générique ANR 2014 et suivants.

Mesure 27

Une simplification de la gestion de la propriété intellectuelle

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur et de recherche** • **Entreprises**
- **Organismes de recherche**

AUJOURD'HUI

- La contractualisation avec les entreprises, du transfert de résultats de recherche par des licences de propriété intellectuelle (PI) est freinée lorsque les titres de PI sont détenus en copropriété entre plusieurs établissements.
- Pour chaque dépôt de brevet en copropriété entre personnes publiques, un mandataire unique doit être désigné pour la gestion, l'exploitation et la négociation du titre.

DEMAIN

- Désigner un mandataire unique pour les brevets dans les conventions régissant les unités mixtes de recherche.
- Définir les modalités de répartition entre les établissements de tutelle de l'unité mixte des droits de copropriété de la PI et de ses revenus éventuels.
- Fixer les modalités de répartition des frais de PI entre le mandataire unique et les copropriétaires.

Mesure 28

Deuxième chance pour les chercheurs non retenus dans les financements européens

BÉNÉFICIAIRES

- **Chercheurs** • **Enseignants-chercheurs**

AUJOURD'HUI

- Les candidatures et les résultats français à l'ERC (European Research Council) sont bons, mais pourraient être encore améliorés par une action spécifique visant les candidatures françaises non retenues pour financement, mais néanmoins évaluées comme « excellent » par le dispositif de l'ERC.

DEMAIN

- Un dispositif simplifié de sélection pour un nouveau programme de l'ANR visant à accompagner les jeunes chercheurs dont les projets n'ont pas été retenus, mais ont été évalués « excellent ».
- Un accompagnement personnalisé de ces jeunes chercheurs et de leurs projets, par les établissements, en vue d'une nouvelle soumission à l'ERC.
- 10 millions d'euros seront affectés dès cette année au soutien de ces projets (annonce du président de la République).

Agenda

Projets de textes élaborés

en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, pour une publication en juin.

Agenda

Mise en œuvre avant la fin 2016.

Mesure 29

Optimiser le dispositif de soutien «jeunes chercheuses - jeunes chercheurs»

BÉNÉFICIAIRES

- **Jeunes chercheurs** • **Enseignants-chercheurs**

AUJOURD'HUI

- Dans le cadre de l'appel à projets générique de l'ANR, le programme «jeunes chercheuses - jeunes chercheurs» (JCJC) favorise la prise d'autonomie et la création d'équipe indispensable à une recherche originale et de haut niveau.
- L'existence d'autres outils destinés à un public similaire complique l'offre d'appels à projets de l'ANR.
- Les jeunes chercheurs français prometteurs candidatent peu aux programmes européens de l'ERC.

DEMAIN

- Supprimer les autres outils redondants pour concentrer les moyens sur le programme «jeunes chercheuses - jeunes chercheurs».
- Focaliser sur deux objectifs : pour les jeunes chercheurs français, être un tremplin vers les projets européens ; pour les jeunes chercheurs étrangers, être un vecteur d'attractivité.

Mesure 30

Faciliter la recherche partenariale avec les entreprises

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur et de recherche** • **Entreprises**
- **Organismes de recherche**

AUJOURD'HUI

- Un constat : faiblesse du transfert de technologie en France qui est pourtant un enjeu économique majeur.
- Le transfert passe par le renforcement des relations directes entre laboratoires et entreprises et par le développement de la recherche partenariale.

DEMAIN

- Une gestion simplifiée de la **propriété intellectuelle**.
- Des **modalités de négociation et de gestion des contrats de recherche** adaptées aux besoins des entreprises (contrats-types s'adressant aux relations avec les PME, désignation d'un mandataire unique).
- Un objectif de transfert dans tous les contrats d'objectifs et de performance des établissements.

Agenda

Automne

pour une mise en œuvre dans l'appel à projets générique 2017 de l'ANR, après concertation avec les établissements afin d'articuler le programme JCJC avec les instruments qu'ils proposent.

Agenda

2^e semestre 2016
pour les contrats-types.

Au fur et à mesure

du renouvellement des conventions d'unités de recherche et des contrats d'objectifs des établissements.

Mesure 31

Simplifier la participation des chercheurs à la valorisation de leurs travaux et à la création d'entreprise

BÉNÉFICIAIRES

- Chercheurs • Enseignants-chercheurs
- Établissements de recherche et d'enseignement supérieur

AUJOURD'HUI

- La loi Allègre a instauré des dispositifs pour que les personnels de la recherche publique puissent créer des entreprises sur la base de leurs travaux, prendre une participation au capital d'une SA et, plus largement, bénéficier d'un intéressement à la valorisation de leurs travaux.
- Cependant les modalités sont souvent méconnues ou, du fait de leur complexité, peinent à atteindre leurs objectifs et notamment :
 - la limitation, à hauteur de 20% de son temps, à la participation d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur au sein d'une entreprise ;
 - l'obligation de cession des parts détenues par un chercheur dans une entreprise qu'il a contribué à créer pour valoriser ses travaux de recherche, en cas de retour dans la fonction publique.

DEMAIN

- Mission confiée à une personnalité pour dresser un bilan de la loi Allègre et proposer des pistes d'amélioration.
- Sur la base de ces propositions, assouplir les modalités de création, de reprise ou de revente d'entreprises dans lesquelles les chercheurs ayant valorisé leurs travaux sont impliqués.

Mesure 32

Les chercheurs étrangers mieux accueillis

BÉNÉFICIAIRES

- Chercheurs étrangers

AUJOURD'HUI

- Les laboratoires français sont attractifs pour les chercheurs étrangers.
- Des efforts ont été faits pour mieux les accueillir (visa scientifique, guichets uniques) mais des progrès restent à faire (logement, titre de séjour...).

DEMAIN

- Mettre en œuvre la nouvelle carte de séjour pluriannuelle « talent » attribuée pour 4 ans.
- Revoir le modèle de convention d'accueil des chercheurs étrangers dans le cadre de la procédure de visa « scientifique-chercheur ».
- Simplifier la procédure d'agrément des employeurs de chercheurs étrangers.
- Adapter la réglementation française à la directive européenne concernant l'agrément des employeurs de chercheurs étrangers, pour faciliter leur mobilité intra-européenne.
- Passer à moins de 30 jours le délai d'immatriculation à la sécurité sociale.
- Créer un équivalent du dispositif de caution locative étudiante (CLE) pour les chercheurs étrangers non permanents.

Agenda

Rendu d'un rapport à l'automne 2016.

Agenda

Mise en œuvre à la rentrée 2016 à l'exception du dispositif CLE.

Mesure 33

Un portail unique pour les appels à projets

BÉNÉFICIAIRES

- **Autres financeurs de la recherche que l'ANR** • **Chercheurs** • **Enseignants-chercheurs**

AUJOURD'HUI

- La recherche en France bénéficie de diverses sources de financements (en plus du MENESR et de l'ANR). Les financeurs lancent leurs appels à projets selon des modalités qui leur sont propres sur leurs propres supports de communication.
- Pour les chercheurs : manque de visibilité globale sur les possibilités de financement et effort de veille au détriment de la recherche.

DEMAIN

- **Création d'un portail unique d'information** regroupant l'ensemble des appels à projets destinés à financer la recherche en France et redirigeant les chercheurs vers les pages dédiées des différents financeurs (www.aap-recherche.fr).

Agenda

Début 2017.

Mesure 34

Des réponses facilitées aux appels à projets

BÉNÉFICIAIRES

- **Chercheurs** • **Enseignants-chercheurs** • **Personnels de soutien**
- **Directeurs d'unités de recherche** • **Financeurs de la recherche**
- **Établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

AUJOURD'HUI

- La préparation des réponses aux appels à projets (AAP) est chronophage pour les chercheurs.
- Malgré différents outils d'identification unique des chercheurs et des structures, il faut simplifier encore et homogénéiser les informations administratives demandées.

DEMAIN

- Une présentation du budget prévisionnel simplifiée (ANR).
- Dans chaque établissement, des espaces de stockage des données accessibles à toutes les unités de recherche et susceptibles d'être demandées lors d'un AAP.
- Un système d'identification unique pour les établissements et les structures de recherche s'appuyant sur le répertoire national des structures de recherche.
- Un outil de gestion partagé des CV et des listes de publications des chercheurs.

Agenda

Mise en œuvre d'ici fin 2016.

Mesure 35

Sécurisation et simplification des dépôts de réponse aux appels à projets ANR

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

AUJOURD'HUI

- L'hétérogénéité des structures internes des établissements ne permet pas d'informer correctement les responsables administratifs et financiers des projets que portent les chercheurs de leurs établissements.

DEMAIN

- Un système d'identification unique des unités de recherche et de leurs établissements tutelles, en se basant sur le répertoire national des structures de recherche.
- Information des responsables des structures de recherche du dépôt des projets.
- Une double-clef électronique de validation en ligne par le responsable de l'unité de recherche et par un responsable de l'établissement de tutelle chargé d'assurer la gestion financière et le suivi du projet.

Agenda

D'ici l'automne 2016.

Mesure 36

Une harmonisation des dossiers administratifs et financiers des appels à projets

BÉNÉFICIAIRES

- **Chercheurs** • **Enseignants-chercheurs** • **Autres financeurs de la recherche que l'ANR**

AUJOURD'HUI

- La recherche en France bénéficie de diverses sources de financement nationales. Le MENESR en fournit la majeure partie, mais de nombreux financeurs utilisent des outils et des modalités d'appels à projets qui leur sont propres.
- Le partage d'outils communs entre les financeurs et la coordination de leurs attendus administratifs et financiers simplifierait l'activité de chacun.

DEMAIN

- Mise à disposition par l'ANR pour les autres financeurs de la recherche, des outils et services de gestion des appels à projets.
- Mutualisation des outils de gestion entre les financeurs.

Agenda

D'ici la fin de l'année 2016.

Mesure 37

Dématérialisation des procédures de déclaration ou d'autorisation préalables prévues par la loi ou la réglementation dans le domaine des sciences du vivant

BÉNÉFICIAIRES

- Chercheurs • Enseignants-chercheurs • Entreprises
- Établissements contribuant aux sciences du vivant

AUJOURD'HUI

- La loi impose, pour l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques, la délivrance d'une autorisation de projet préalable qui traite de tous les aspects éthiques. Le ministère en charge de la Recherche s'appuie sur 126 comités d'éthique et 2 commissions nationales.
- La France doit se mettre en conformité avec la réglementation européenne sur l'utilisation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées (Protocole de Nagoya).
- La dématérialisation du dépôt de la demande d'autorisation est effective depuis l'automne 2015. Il reste à dématérialiser le traitement des demandes, la délivrance et le suivi des autorisations par l'administration.

DEMAIN

- Processus d'autorisations réglementaires accélérés pour la recherche.
- Dématérialisation de l'ensemble de la procédure de demande et de suivi des autorisations, et procédure simplifiée et dématérialisée de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques.

Mesure 38

Structurer et promouvoir les recherches participatives

BÉNÉFICIAIRES

- Scientifiques • Société civile

AUJOURD'HUI

- Les sciences participatives se développent dans de nombreux champs disciplinaires.
- Dans un monde où les enjeux économiques et sociétaux dépendent largement des progrès de la science et de la technologie, il est indispensable de développer les interactions entre la science et la société.
- Le rapport de François Houllier, PDG de l'INRA, rendu aux ministres en février 2016, propose sept recommandations réparties selon trois axes : organiser une communauté de pratiques, adapter les moyens techniques financiers et réglementaires, associer les publics scolaires.

DEMAIN

- Une charte des bonnes pratiques des sciences participatives vectrice de principes partagés.
- Une conférence des signataires de la charte chargée de structurer la communauté française des sciences participatives via un site internet.

Agenda

Rentrée 2016 :
dématérialisation totale de la demande d'autorisation éthique délivrée pour l'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

Fin 2016 :
procédure dématérialisée pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, sous réserve des dispositions finales de la loi sur la reconquête de la biodiversité.

Agenda

Fin juin 2016 :
rédaction de la charte.

Fin 2016 :
lancement du portail internet.

Mesure 39

Renforcer la place de la recherche fondamentale dans les appels à projets ANR

Agenda

2016-2017.

BÉNÉFICIAIRES

- Chercheurs
- Enseignants-chercheurs

AUJOURD'HUI

- Préoccupation exprimée par les chercheurs que la France ne s'oriente vers une recherche de commande, en réponse aux défis sociétaux, ce qui ferait mécaniquement baisser les moyens affectés à la recherche fondamentale.
- Si les appels à projets génériques de l'ANR sont effectivement structurés selon les défis sociétaux, servant de cadre à la stratégie nationale de recherche, la « recherche fondamentale » est largement soutenue au sein de chacun d'eux.
- Les appels à projets de l'ANR ne représentent qu'une très petite part du budget affecté à la recherche en France. La plus grosse partie est versée aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur au titre de leur budget annuel (ou « subvention pour charge de service public ») qui peut être librement consacré à la recherche fondamentale.

DEMAIN

- Renforcer la communication sur le financement de la recherche en France et rassurer la communauté sur le soutien aux projets de « recherche fondamentale » dans chacun des défis des appels à projets de l'ANR.



Je gère un établissement
plus agile

Mesure 40

Une offre de formation plus facilement évaluée et accréditée

BÉNÉFICIAIRES

- Établissements d'enseignement supérieur • Enseignants • Enseignants-chercheurs

AUJOURD'HUI

- Dans le cadre de la contractualisation des universités avec l'État, les procédures d'évaluation et d'accréditation de l'offre de formation constituent une charge de travail lourde pour les établissements. Ils doivent constituer deux dossiers, en partie redondants, l'un pour le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), l'autre pour le ministère.

DEMAIN

- Un dossier unique sera demandé aux établissements.
- Le HCERES évaluera l'offre de formation tant du point de vue du bilan que du projet.
- Le ministère, sur la base de cette évaluation, prendra sa décision d'accréditation après dialogue avec les établissements.

Mesure 41

Passage des COMUE aux responsabilités et compétences élargies

BÉNÉFICIAIRES

- COMUE • Établissements d'enseignement supérieur

AUJOURD'HUI

- Trois modes de regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont possibles : la fusion, l'association, la communauté d'universités et établissements (COMUE).
- Parmi les 21 COMUE créées, aucune n'a encore accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE)

DEMAIN

- Passage aux RCE des COMUE qui le souhaitent.
- Le passage aux RCE est de droit, sous réserve :
 - qu'il ne fasse pas obstacle à la poursuite du mouvement de structuration du site ;
 - que la COMUE s'engage à respecter un cahier des charges du passage aux RCE ;
 - que l'organisation des fonctions support des COMUE s'appuie prioritairement sur celles des établissements membres sans duplication ou création de doublons.

Agenda

Pour les établissements de la vague contractuelle

2017-2021 :

mise en œuvre partielle
– dépôt des dossiers allégés entre mai et octobre 2016.

Pour les établissements de la vague contractuelle

2018-2022 :

mise en œuvre définitive
– finalisation du dossier unique en juillet 2016.

Agenda

À partir de l'automne 2016.

Mesure 42

Accélérer la mise en ligne du cadre de cohérence recherche

BÉNÉFICIAIRES

- Usagers • Personnels • Établissements d'enseignement supérieur

AUJOURD'HUI

- La complexité des informations traitées par les systèmes d'information et l'hétérogénéité des applications informatiques rendent difficiles les échanges de données et démultiplient les saisies d'information au sein d'un même établissement, entre établissements, entre établissements et administration centrale.
- Il faut faciliter les démarches d'interopérabilité et de convergence des systèmes d'information des acteurs dans chaque domaine de gestion, pour simplifier et automatiser les échanges de données et assurer leur cohérence.

DEMAIN

→ Développer les cadres de cohérence des systèmes d'information ainsi que des référentiels et nomenclatures associés dans les principaux domaines métiers : recherche, formation et vie étudiante, gestion des ressources humaines, gestion immobilière...

→ Le Répertoire national des structures de recherche (RNSR) devient l'outil de référence.

Agenda

Juin 2016 :

mise en ligne du cadre de cohérence recherche.

Fin 2016 :

mise en place du RNSR dans les applications nationales.

1^{er} trimestre 2017 :

mise en place des référentiels et nomenclatures partagés.

Juin 2017 :

mise en ligne du cadre de cohérence formation et vie étudiante.

Mesure 43

Une gestion harmonisée entre et au sein des établissements

BÉNÉFICIAIRES

- Établissements d'enseignement supérieur • Organismes de recherche

AUJOURD'HUI

- Hétérogénéité des règles et des pratiques de gestion entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. La coexistence de ces pratiques est source de complexité et génère un coût en gestion non négligeable.

DEMAIN

→ Adoption par les établissements d'enseignement supérieur, chaque fois que cela est possible juridiquement, des mêmes pratiques de gestion que celles des organismes de recherche (pour les unités mixtes de recherche comme pour les équipes d'accueil des universités) : harmonisation des seuils d'achats, des tarifs de remboursement des missions...

→ Harmoniser les règles de gestion entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, principalement celle concernant la fongibilité des crédits.

Agenda

Mise en œuvre en 2017.

Mesure 44

Des outils communs de gestion mieux déployés

BÉNÉFICIAIRES

- **Personnels de gestion** • **Responsables des unités de recherche**
- **Établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

AUJOURD'HUI

- Des outils de gestion communs aux universités et aux organismes : DIALOG, CAPLAB, PUMA, GESLAB.
- Des accords pour intégrer la gestion des laboratoires aux systèmes d'information des universités et du CNRS
- Absence d'une plateforme informatique commune freinant le déploiement des outils communs.

DEMAIN

- Une plateforme d'hébergement de l'ensemble des outils informatiques communs aux établissements.
- Déploiement de l'outil PUMA (publicité des marchés) proposé par le CNRS.
- Adhésion de l'ensemble des organismes de recherche à l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Amue) pour bénéficier de la simplification de gestion.

Mesure 45

Une gestion des achats simplifiée pour les unités de recherche

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur** • **Organismes de recherche**

AUJOURD'HUI

- Les unités mixtes de recherche sont confrontées à des règles et des procédures d'achat différentes selon que l'opération est financée sur les crédits universitaires ou sur les crédits d'un organisme de recherche.
- Mesures récentes : adoption d'un référentiel d'achat commun entre universités et organismes de recherche (NACRES), qualité de centrale d'achat récemment conférée au CNRS et possibilité de partager ses outils informatiques avec les universités.

DEMAIN

- Mise en œuvre de la nouvelle mission de centrale d'achats du CNRS au service des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur.
- Déploiement du système d'information « achats » dans les unités mixtes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Agenda

Jun 2016 :
calendrier DIALOG,
accord PUMA.

Automne 2016 :
contrat d'objectifs
de l'Amue, proposition
de plateforme
d'hébergement
commune.

Fin 2016 :
bilan intermédiaire
de l'expérimentation
GESLAB, lancement
de CAPLAB.

Agenda

D'ici fin
juin 2016.

Mesure 46

Développement des annuaires et généralisation de la carte multiservices

BÉNÉFICIAIRES

- **COMUE** • **Établissements d'enseignement supérieur**

AUJOURD'HUI

- La mobilité des étudiants et des personnels appartenant à des institutions différentes au sein d'un même site se heurte parfois à des contraintes d'organisation et d'interopérabilité dues à des particularités géographiques ou à des difficultés techniques.

DEMAIN

- Développement d'annuaires et méta-annuaires mieux adaptés aux profils des utilisateurs.
- Généralisation de la fédération des identités et des services compatibles.
- Mise en œuvre d'un nouvel identifiant national unique d'élève étudiant utilisé dans le site ou la région pour la carte multiservices.
- Généralisation des annuaires à l'échelle d'un même site pour favoriser le développement des services et leur accès à l'ensemble des étudiants et des personnels.

Agenda

Mise en place progressive au sein des établissements et organismes membres des regroupements et des COMUE.

Mesure 47

Déploiement d'Eduroam et du wifi sur les sites

BÉNÉFICIAIRES

- **Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche**

AUJOURD'HUI

- L'accès au wifi (Eduroam, service sécurisé de mobilité) n'est pas généralisé.

DEMAIN

- Généraliser Eduroam dans tous les espaces d'enseignement supérieur et de recherche des établissements et à l'administration centrale.
- Inciter les établissements d'enseignement supérieur à optimiser le déploiement des infrastructures wifi pour répondre aux exigences des nouveaux usages.

Agenda

En cours.

Mesure 48

Généraliser le recours à la visioconférence

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur** • **Administration centrale**

AUJOURD'HUI

- Faible recours de l'administration centrale à la visioconférence obligeant les établissements à des déplacements longs et coûteux.
- Un dispositif de visioconférence existe déjà à l'administration centrale mais il est sous utilisé.
- Des services d'audioconférence et de webconférence complètent le dispositif.

DEMAIN

- Favoriser les réunions en visioconférence plutôt qu'en présentiel.
- Encourager l'utilisation des ordinateurs pourvus de webcam pour les réunions à faible effectif.
- Généraliser les dispositifs de visioconférence dans les salles de réunion.

Agenda

En cours.

Mesure 49

Favoriser l'accès au droit et la saisie de l'administration par voie électronique

BÉNÉFICIAIRES

- **Étudiants** • **Personnels**

AUJOURD'HUI

- Méconnaissance par les usagers et les personnels des établissements d'enseignement supérieur des processus décisionnels et des procédures administratives.
- Possibilité de saisir l'administration par voie électronique encore trop peu développée.
- Médiations internes souvent inadaptées.

DEMAIN

- Généraliser les fonctions de médiateur lorsque la taille de l'établissement le justifie.
- Développer des outils d'information pour les usagers et les personnels en veillant à leur accessibilité.
- Informer les usagers sur les modalités de saisine des établissements par voie électronique.

Agenda

2016-2017.

Mesure 50

Transmission simplifiée des accords interuniversitaires de coopération internationale

BÉNÉFICIAIRES

- **Établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

AUJOURD'HUI

- Tout projet d'accord de coopération internationale doit être transmis au ministère qui a un mois pour faire opposition.
- Un avis d'opportunité, s'il était rendu, ne serait pas dans l'esprit du développement de l'autonomie des universités.

DEMAIN

- Les établissements d'enseignement supérieur transmettent au ministère une **synthèse annuelle des accords de coopération internationale** signés par établissement au lieu d'une transmission a priori au coup par coup de chaque accord (une demande d'avis d'opportunité reste nécessaire pour les situations présentant un risque pour la sécurité ou la compétitivité nationale).
- Sur la base des bilans d'établissements, un suivi national des accords de coopération internationale est effectué.

Agenda

Mise en œuvre impliquant de modifier la loi.



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

